



ASSEMBLÉE CITOYENNE ÉPINETTES - BESSIÈRES « Du vert en ville »

Le 6 juillet 2023, à 19 h 30
Jardin Paul Didier

Étaient présents :

- Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^e, en charge des questions de sécurité
- Aurélie ASSOULINE, adjointe au maire du 17^e, en charge de la transition écologique, des espaces verts, de la biodiversité, de la condition animale et de l'agriculture urbaine
- La direction de l'environnement et des espaces verts

Introduction

Hugues Charpentier ouvre ce conseil de quartier sur le thème « du vert en ville » dans le Jardin Paul Didier en présentant les différents intervenants et en remerciant les membres du conseil de quartier qui ont participé à l'organisation de cette réunion.



La végétalisation dans le quartier

La direction de l'environnement et des espaces verts (DEVE), responsable des espaces verts du 17^e arrondissement, commence son intervention par une présentation du service (DEVE). 3 000 personnes sont affectées à la DEVE et gèrent les espaces verts intra-muros, les deux bois parisiens et les cimetières parisiens. Une division est chargée des espaces verts du 17^e et d'une partie de la végétation sur la voie publique (bacs, jardinières).

Il présente ensuite les différents espaces verts du quartier Épinettes – Bessières :

- Le Square Jacques Manavian (anciennement André Bréchet) : le long du stade Max Rousié, il a ouvert en 2009 et présente une superficie d'environ 2 200 m². Il comprend une vingtaine d'arbres, deux aires de jeux et un point d'eau potable. Il a bénéficié d'une restructuration complète fin 2022-début 2023.
- Le Square Paul Didier : le long de la Petite Ceinture, il a ouvert en 2005 et a une surface de 2 600 m². Il comprend une quinzaine d'arbres, des aires de jeux, un point d'eau potable, des tables de ping-pong et un jardin partagé.
- Le Jardin Hans et Sophie Scholl : ouvert en 2020, il présente une surface d'un peu plus de 10 000 m² et est complètement ouvert. Le périphérique passe au-dessus. Il comprend des aires de jeux avec un toboggan assez remarquable, un point d'eau potable, une zone humide, etc.
- Le Square Ernest Goüin : un des plus anciens du quartier, il a ouvert en 1935. D'à peu près 4 000 m² avec environ 50 arbres, il comprend de nombreux aménagements : des agrès, une grande aire de jeux récemment refaite, un terrain de basket, un terrain de football et un point d'eau potable.
- Le Square Jean Leclaire : ouvert en 1940, il est au milieu des rues. D'environ 3 750 m², il comprend une quarantaine d'arbres, un terrain de basket, un terrain de football, un terrain de ping-pong et une boîte à livres.
- Le Square Clémence-Annick-Burgard : situé derrière l'école 42, en plus d'une aire de jeu, il présente une zone humide.



Square Jacques Manavian



Square Paul Didier



Jardin Hans & Sophie Scholl



Square Ernest Goüin



Square Jean Leclaire



Square Clémence-Annick Burgard

L'adjointe au chef d'exploitation de la DEVE du 17^e arrondissement, présente les zones humides. Depuis 2018, avec le Plan Pluie, la Ville de Paris essaie de récupérer l'eau de pluie. Elle crée par exemple, des noues: larges fossés peu profonds avec des pentes douces pour récupérer les eaux de pluie, qui permettent en outre de stocker l'eau en cas d'épisode de pluie très soutenu. Les plantes permettent de filtrer et de dépolluer ces eaux.

Pour information, les jardins comprenant ces zones humides bénéficient d'une labellisation éco jardin.

Les labellisations sont des outils d'aide à la décision pour les collectivités afin de développer les bonnes pratiques. Pour obtenir ces labellisations, il y a un suivi de l'évolution et de la préservation de la biodiversité. Il faut favoriser les plantes à intérêt écologique et local. Il y a des critères obligatoires, des critères recommandés et des critères bonus. L'audit est réalisé par un organisme indépendant. Le label est donné pour trois ans puis renouvelé pour cinq ans.

Le 17^e arrondissement a obtenu cette année, la labellisation pour le square Paul Didier et le square Jean Leclaire.

L'adjointe au chef d'exploitation de la DEVE rappelle que la Ville de Paris est engagée dans une gestion plus vertueuse de l'environnement :

- Depuis 2002, elle n'utilise plus de produits phytosanitaires et de fertilisants chimiques.
- En 2005, une gestion différenciée des espaces a été mise en place.
- En 2007, la Ville a commencé des labellisations, d'abord parisiennes, puis nationales depuis 2009.

À un intervenant qui trouve le Jardin Hans et Sophie Scholl assez délaissé, le service

explique que ce jardin est complètement ouvert. Une clôture avait été installée pour protéger la pelouse, mais elle a été vandalisée à de nombreuses reprises. En outre, il y a un problème d'arrosage automatique.

Aurélié Assouline, *adjointe au maire du 17e, en charge de la transition écologique, des espaces verts, de la biodiversité, de la condition animale et de l'agriculture urbaine*, répond à une intervention sur la biodiversité et notamment les oiseaux en indiquant que l'association LPO travaille avec la mairie et labellise les jardins pour leur capacité à préserver les oiseaux, notamment migrateurs. Il est prévu d'installer des niches à moineaux dans le cadre d'un programme « quartiers moineaux », et elle recherche des associations pour venir les nourrir.

Plus d'informations : <https://www.paris.fr/pages/faire-revenir-les-moineaux-a-paris-c-est-possible-19774>



ACTUALITE

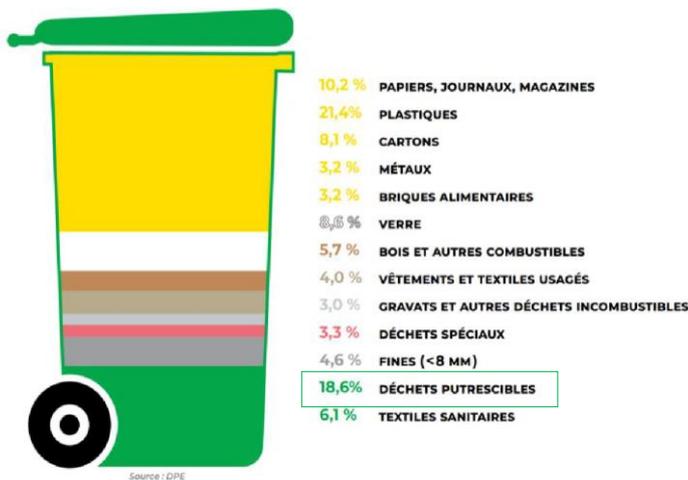
Faire revenir les moineaux à Paris, c'est possible !

À une intervenante qui s'interroge sur les soins apportés aux arbres et au fait que plusieurs soient morts, Aurélié Assouline explique que la DEVE est divisée en différents services, dont le service de l'arbre. Des bûcherons qui y travaillent sont de purs passionnés et ne sont jamais heureux d'abattre un arbre. Des tournées phytosanitaires deux fois par an repèrent les arbres malades. Les bûcherons font ce qu'ils peuvent pour les soigner, mais quand cela présente un danger potentiel, ils sont obligés de les couper. Il y a toujours un arbre planté quand un est coupé, même si ce n'est pas forcément au même endroit.

Présentation composteur

Aurélié Assouline évoque la gestion des bio déchets.

La ville de Paris aura l'obligation de mettre en place en solution de gestion des bio déchets pour l'ensemble des habitants de la ville à partir du 1^{er} janvier 2024.



Dans le 17^e arrondissement, il y a 168 000 habitants, ce qui représente environ 13 680 tonnes de bio déchets non traités. Ces bio déchets pourraient être réemployés dans des composteurs.

À Paris, il y a **trois types de solutions pour composter** :

- Le compost collectif ;
- Le compost de quartier ;
- Le compost individuel.

Dans les immeubles, il est possible de rajouter un bac de lombricomposteur. Il faut faire valider cela par la majorité des copropriétaires et avoir deux personnes responsables de ces bacs. Cela est pris en charge par la Ville en lien avec une association qui doit effectuer un diagnostic de faisabilité.

Toutes les informations sont sur <https://www.paris.fr/dossiers/composter-a-paris-20>.

Pour ce qui est du lombricomposteur individuel, les demandes sont à faire à la mairie. Il y a deux distributions par an, en novembre et en mars. Une formation de 45 minutes est nécessaire.

Dans le 17^e, il y a quatre jardins partagés qui proposent des composts de quartier, mais ils ont des listes d'attente importantes :

- « Le Jardin des coopains » et « Perlimpinpin » dans le jardin Martin Luther King ;
- « Cambrousse atelier » dans le jardin Malesherbes ;
- « Le Potager Pot-à-Joncs » square Paul Didier.

→ Sur Paris, il y a 60 composteurs collectifs en jardin partagé.

Enfin, il y a les points d'apport volontaire dans les marchés :

LISTE

Marché couvert des Ternes
Marché couvert des Batignolles
Marché couvert Lebon

A VENIR (fin de l'été ou fin septembre)

Marché Navier
Marché Berthier
Marché Bio des Batignolles

→ **Principe** : mise à disposition de PAV sur les marchés alimentaires (depuis 2020). La collecte PAV est gérée en régie par la centrale VDP et se fait tous les jours sauf le lundi en début d'après-midi

→ **Règle de tri**: tous les déchets alimentaires sont acceptés car traités par méthanisation

À un intervenant qui demande où mettre la terre obtenue par le lombricomposteur, Aurélie Assouline explique que cette terre peut être utilisée dans les jardins partagés, dans les pieds d'arbres... Mais il n'y a pas encore de réflexion définitive sur le réemploi du compost parisien. Il sera probablement nécessaire de le traiter avant de pouvoir le réutiliser.

À une remarque d'un intervenant, elle confirme qu'il existe deux jardins pédagogiques dans les écoles du 17^e qui comprennent des bacs de compostage.



Permis de végétaliser

Hugues Charpentier explique que la Ville de Paris a mis en place un « permis de végétaliser » qui permet à chaque habitant de demander l'autorisation d'occuper

l'espace public pour y mettre des plantations. Celui-ci s'engage à entretenir ses espaces, sinon le permis est retiré.

Avec ce permis de végétaliser, il est possible de végétaliser les pieds d'arbres ou d'installer des jardinières ainsi que de faire de la végétalisation en pleine terre même si cela nécessite un travail avec la DEVE. Il est interdit de planter un potager ou des arbres fruitiers du fait de la pollution des sols.

Les informations sont disponibles sur le site de la Ville :
<https://www.paris.fr/pages/un-permis-pour-vegetaliser-paris-2689>.

À une habitante qui évoque le problème de l'arrosage, Aurélie Assouline confirme qu'en cette période de sécheresse, l'eau est réservée. Les titulaires de permis de végétaliser peuvent seulement faire un accord avec les commerçants. Néanmoins, une dizaine de fontaines devrait arriver dans le 17^e.

Un habitant titulaire d'un permis de végétaliser propose l'utilisation des bouches de lavage, réseau d'eau non potable de la Ville de Paris, pour l'arrosage, mais la direction de l'environnement et des espaces verts, pense que la Mairie de Paris refusera.

À un habitant qui évoque les collecteurs de pluie, il dit qu'un collecteur est installé dans le jardin André Ulmann par la direction des espaces verts, mais cela ne peut pas être mis en place par un particulier sur l'espace public. Par contre, c'est possible à l'échelle d'une copropriété. Paris Habitat est un bailleur assez réactif sur le sujet.

**CHARTRE ESTHÉTIQUE
DES PERMIS DE VÉGÉTALISER**

La charte de végétalisation du 17^e arrondissement de Paris vise à homogénéiser l'esthétique de végétalisation du domaine public. Le Maire du 17^e, **Geoffroy BOULARD**, et son adjointe aux espaces verts et à la biodiversité, **Aurélie ASSOULINE**, souhaitent renforcer l'engagement des habitants pour la préservation de l'environnement et l'embellissement de notre arrondissement.

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter les principes qui y sont énoncés ainsi que les articles du permis de végétaliser qui vous a été octroyé par la Mairie de Paris.

Nom et prénom du porteur de projet : _____

Signature : _____

16/20, rue des Batignolles - 75017 Paris
www.mairie17.paris.fr - Tél. : 01 44 69 17 17

PRINCIPES ESTHÉTIQUES

- 1 Faire poser un enclos en lisse métallique via l'entreprise mandatée par la Ville de Paris
- 2 Lorsqu'une bordure est abîmée ou déplacée, il est de la responsabilité du porteur de permis de contacter l'entreprise mandatée.
- 3 Aucun pot, jardinière, nains de jardin ou décoration ne peut être ajouté au pied de l'arbre. Seuls les végétaux sont autorisés

ENTRETIEN DU SOL & DE LA TERRE

- 4 Désherber les sols manuellement
- 5 L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux sont strictement interdits
- 6 L'apport d'intrants organiques (fumier, compost...) pour enrichir les sols sont les seuls autorisés.

GESTION DES VÉGÉTAUX

- 7 Seuls des éléments végétaux doivent être disposés au pied des arbres
- 8 Respecter le projet initial qui a permis l'octroi du permis de végétaliser
- 9 Prohiber les cultures à but lucratif, ainsi que les plantes hallucinogènes, urticantes ou invasives
- 10 Les plantes allergènes, comme les graminées, sont interdites

ENTRETIEN ET SÉCURITÉ DU DISPOSITIF DE VÉGÉTALISATION

- 11 Arroser les végétaux et les tailler régulièrement
- 12 Limiter l'emprise des végétaux sur le domaine public en dehors des limites du dispositif
- 13 Nettoyer le dispositif de végétalisation en ramassant et triant les déchets laissés par des tiers ainsi que les déchets naturels produits par la végétation.

COMMUNICATION

- 14 Apposer la signalétique adaptée
- 15 Promouvoir et valoriser vos initiatives sur les réseaux sociaux et auprès des services concernés.

ATTENTION : La Mairie se réserve le droit de vous retirer votre permis de végétaliser pour défaut d'entretien ou non-respect des règles.

Ils verdissent la ville !

Jardin partagé - rue Louis Loucheur

Hugues Charpentier passe la parole à la présidente du jardin partagé Louis Loucheur, pour présenter son expérience de gestion du lieu.

Ce jardin est le fruit d'une convention entre l'amicale de locataires qu'elle préside et le bailleur, Paris Habitat. Ce jardin permet des moments de partage intergénérationnel. Le bailleur met 15 m³ d'eau à la disposition du jardin. L'association a aussi un permis de végétaliser sur cinq pieds d'arbres. Depuis six ans, il y a deux bacs de composteurs dans le jardin.



Le rucher Patrick Painvin

Le fondateur de cette action, présente le rucher Patrick Painvin en rappelant que 90 % des plantes ont besoin des abeilles pour la pollinisation. Ce rucher est au sein du jardin de la résidence Paris Habitat, boulevard des maréchaux. En tant qu'apiculteur, il considère que c'est un non-sens de mettre des ruches sur les toits. Il invite au contraire les habitants à visiter ses ruches. Un ancien local associatif sert de miellerie. Il évoque l'ancien gardien, Patrick Painvin, qui était un homme exceptionnel et auquel il a souhaité rendre hommage en donnant son nom au rucher. Il souligne que l'abeille est le symbole de la perte de la biodiversité actuelle.

Un projet de jardin partagé Résidence Jean Leclaire

Nathalie présente les activités qu'elle mène au sein de la Résidence Jean Leclaire qui est également une cité Paris Habitat, où une partie de l'ancienne école maternelle a été reconvertie en jardin. Elle regrette la disparition de plusieurs arbres qui a occasionné la disparition de nombreux oiseaux, en particulier les moineaux, d'autant qu'une seule essence d'arbres a été replantée à la place. Les habitants installent des jardinières dans la résidence. Elle a pour objectif pour l'année à venir de faire une réserve pour oiseaux en s'associant au Muséum d'histoire naturelle. Elle regrette le manque de retour de la LPO.

Jardin partagé Paul Didier – association « potager pot-à-joncs »

Enfin, la présidente de l'association gérant le jardin partagé du Square Paul Didier,

souhaite la bienvenue à tous au jardin « Potager Pot-à-Joncs ». Ce jardin partagé est issu d'un projet lauréat du budget participatif 2015. Ainsi, en 2017, la mairie du 17^e a alloué une parcelle au sein du Square Paul Didier. À la suite de cela, l'association s'est créée dans l'objectif de réunir les habitants autour de l'activité de jardinage. Certains bacs sont utilisés par les assistantes maternelles pour des activités d'éveil à la nature. Le jardin a également accueilli le premier bac de compostage ouvert au public du 17^e. Un chantier collaboratif réunit des habitants du quartier pour aménager la parcelle du côté de la Petite Ceinture. Des murets en pierres sèches ont été construits le long de la Petite Ceinture. Des arbres fruitiers ainsi que des plantes médicinales et aromatiques y ont été plantés. En 2019, l'association a obtenu une convention avec la Mairie de Paris pour la gestion de la parcelle de la Petite Ceinture, mais aujourd'hui, la SNCF est toujours propriétaire du terrain et n'a pas signé la convention. Cette partie du jardin ne peut donc pas être ouverte à un large public, il faut être adhérent de l'association. Ce lieu qui était à l'abandon est maintenant nettoyé et fleuri. Des potagers y sont construits dans des bacs issus de récupérations de palettes. Néanmoins, elle regrette des détériorations, des vols de plantes et du vandalisme dans le jardin ouvert au public. Elle souhaiterait la mise en place de permanences et d'activités d'accueil du public avec d'autres associations locales.



Hugues Charpentier la félicite pour le travail accompli par l'association et remercie tous les habitants pour leur présence en les invitant à prendre contact avec les différentes associations avant de clôturer la réunion.